

Le compte-rendu du conseil municipal

Vendredi 26 juin 2020

L'an deux mil vingt, le 26 juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fublaines, dûment convoqués le 19 juin 2020, se sont réunis sous la Présidence du Maire, Madame COURTOIS Déborah.

Etaients présents : Déborah COURTOIS, Michaël JEGOUDEZ-ALLART, Helena SIGLER, Patrick MIKALEF, Laure MARTIN, Pascal COUROYER, Lucie GALLIMARD, Guy HURISSET, Anne SAUNIER, Gwenn LEROUX, Odile DEPLANQUE et Antoine COSTA

Pouvoirs : Elodie COMBEAU à Déborah COURTOIS
Bérénice JOLY à Odile DEPLANQUE
Geoffrey WAMBERSIE à Guy HURISSET

Secrétaire de séance : Patrick MIKALEF

Ouverture de séance : 19h00

ORDRE DU JOUR :

- Prime COVID 19
- Prime du personnel
- Vote des 3 taxes
- Budget unique 2020
- Commission de suivi de site BASF
- Commission communale des impôts directs
- Commission « appel d'offre »
- Commission « listes électorales »
- Renouvellement convention accueil de loisirs de Nanteuil-lès-Meaux
- Questions diverses

Après lecture et à l'unanimité des membres présents le compte-rendu du Conseil Municipal du 08 juin 2020 est approuvé.

➤ Prime COVID 19

Mme le Maire propose d'instaurer la prime exceptionnelle COVID-19 afin de valoriser «un surcroit de travail significatif durant cette période » au profit des agents particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve l'instauration de la prime COVID-19.

➤ Prime au personnel

Mme le Maire propose de renouveler la prime annuelle du personnel titulaire au titre de l'année 2020. Elle indique que cette prime sera versée par moitié au mois de mai et novembre 2020 au prorata du temps de travail hebdomadaire.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve le renouvellement de la prime annuelle du personnel.

Une abstention

➤ Vote des taux

Mme le Maire demande de délibérer sur les taux d'imposition 2020 concernant la taxe foncière bâtie et la taxe foncière non bâtie.

Trois simulations sont présentées au conseil municipal pour vote :

- 1^{er} cas : une recette supplémentaire de 4678€ soit une augmentation de 2,50%
- 2^{ème} cas : une recette supplémentaire de 6978€ soit une augmentation de 3,70%
- 3^{ème} cas : Une recette supplémentaire de 9617€ soit 5,00%

Après en avoir débattu et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal donne son accord pour une augmentation de 2,50%.

➤ Budget unique 2020

M. JEGOUDEZ-ALLARD procède à la lecture détaillée du budget unique 2020 qui s'équilibre en recettes comme en dépenses à la somme de :

- **Fonctionnement**
 - Dépenses 1.303.783,43 €
 - Recettes 1.303.783,43 €

- **Investissement**
 - Dépenses 856.021,33 €
 - Recettes 856.021,33 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal approuve le budget 2020

➤ Commission de suivi de site BASF

Mme le Maire demande à l'ensemble des membres présents de délibérer sur la désignation de deux représentants (un titulaire & un suppléant) pour siéger au comité local d'information et de concertation concernant la société BASF.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, nomme Mme Déborah COURTOIS comme titulaire et M. Geoffrey WAMBERSIE comme suppléant, en tant que représentant du Comité Local d'Information et de concertation concernant la société BASF.

➤ Commission communale des impôts directs

Mme le Maire explique qu'à chaque début de mandat, la Direction Départementale des Finances publiques nous demande de procéder au renouvellement de la liste des personnes siégeant à la commission communale des impôts directs (CCID). Il est demandé de procéder à la désignation de 12 titulaires et 12 suppléants.

Il est proposé la liste suivante :

Titulaires	Suppléants
HERBELIN Daniel	COSTA Antoine
WAMBERSIE Nicolas	FAYE Patrick
JOLY Dominique	SIGLER Alain
MIKALEF Patrick	CORDON Chantal
GRESSIER Régine	EVARD Jean-Pierre
DELAITRE Christine	GILLET René
VERDIER Noël	FORMENTEL Laurent
BEAUQUESNE Ewald	BUQUET Gérard
FATTORE Thérèse	HURISSET Mirela
GALLET Claude	COMBEAU Elodie
MEZE Claudine	MENEZ René
HURISSET Guy	DELPLANQUE Odile

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la liste des membres siégeant à la CCID.

➤ Commission « appel d'offres »

Mme le Maire indique que suite au renouvellement du Conseil Municipal, il est demandé de délibérer sur le renouvellement des membres de la commission d'appel d'offres.

Il est proposé les membres suivants :

- Titulaires
 - o Messieurs MIKALEF, COUROYER, JEGOUDEZ-ALLARD
- Suppléants
 - o Mme Lucie GALLIMARD et Messieurs Guy HURISSET et Gwenn LEROUX

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la liste des membres « appel d'offres ».

➤ Commission de « contrôle des listes électorales »

Mme le Maire indique qu'il faut désigner un membre du conseil pour la commission de contrôle des listes électorales. Cette personne doit être la plus âgée et ne pas être adjoint au Maire.

Elle propose de nommer M. HURISSET qui répond aux critères et qui est le doyen. M. HURISSET accepte cette nomination.

Le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents, valide cette nomination

➤ Renouvellement convention accueil de loisirs de Nanteuil-lès-Meaux

Mme le Maire indique qu'une convention a été signée en 2019 avec le centre de loisirs de Nanteuil-lès-Meaux pour accueillir quinze enfants de la commune.

Il nous faut aujourd'hui renouveler cette convention pour une durée d'un an.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité

➤ Questions diverses

1. Subventions aux associations

Mme le Maire informe l'ensemble des membres qu'un certificat administratif a été établi durant le confinement par l'ancien conseil pour l'attribution et le paiement des subventions aux associations pour l'année 2020. Le montant s'élève à 9200€

Les membres du conseil municipal présents demandent que chaque association fournisse un bilan de l'année écoulée pour l'attribution des subventions 2021.

Il est proposé de mettre en place par la mairie un imprimé unique pour les demandes de subventions.

2. Portail famille « PARASCOL »

Mme le Maire indique avoir signé le devis avec la société JVS pour la mise en place du portail famille permettant ainsi aux parents de pouvoir réserver/annuler les services périscolaires (cantine/garderie) et payer ces prestations en ligne.

Le coût de ce service s'élève à : 3 100€ TTC la 1^{ère} année et 1900€ TTC les années suivantes.

3. Changement des horaires de cantine

Mme le Maire explique qu'au vu du nombre croissants d'élèves intégrant l'école à la rentrée de septembre, et afin de privilégier le bien-être des élèves lors de la pause méridienne, deux services de restauration seront mis en place à compter du 1^{er} septembre prochain:

- Un service pour les maternelles de 11h45 à 12h30
- Un autre pour les élémentaires de 12h30 à 13h15

4. Refonte du site internet

Mme le Maire indique que la refonte du site internet est en cours

5. Trophée « Zéro PHYT'Eau ».

Mme le Maire explique que malgré les efforts réalisés sur ce domaine depuis de nombreuses années, la collectivité ne participera pas au trophée « zéro phyt'eau » de cette année. Elle explique que l'obtention de ce label permettait d'obtenir une bonification de 10% pendant 3 ans après son obtention pour l'acquisition de matériel alternatif au désherbage chimique tel que les brûleurs.

Néanmoins l'achat de bouteilles de gaz pour l'utilisation de ce matériel nécessiterait davantage de coût pour la collectivité.

6. Rétrocession « Les Jardins de la Sente »

Mme le Maire indique avoir reçu un courrier du syndic de copropriétés « LEFEUVRE IMMOBILIER » demandant la rétrocession du lotissement « Les Jardins de la Sente » à la commune. Mme le Maire indique être surprise tant sur le fond que sur la forme du courrier. Elle précise que le livre des comptes mentionné dans le courrier est manquant. Il n'est donc pas possible de statuer sur la reprise de la voirie en l'état des choses.

Néanmoins, de part son statut et étant propriétaire dans le lotissement des Jardins de la Sente, elle ne peut prendre part à la décision. Pour ce faire, Mme le Maire demande à M. MIKALEF (adjoint au maire) d'apporter une réponse en la matière au syndic de copropriétés.

Séance levée à 22h45

Hannibal Hannibal,

Maire
Mikalef
H. Sigl
Cédric Delplanque
Cédric Delplanque